

Proposition n°4 :

Garantir la connaissance d'au moins deux langues étrangères par nos élèves au terme de l'enseignement obligatoire en favorisant l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge et en développant l'immersion linguistique.

L'école aujourd'hui ne peut plus se permettre de vivre en dehors de la société. Elle se doit donc de donner aux étudiants les qualités, connaissances et compétences qui leur seront utiles pour se présenter sur le marché de l'emploi.

L'importance de la connaissance des langues étrangères dans le monde d'aujourd'hui est incontestable. Pour garantir l'avenir des jeunes générations et les préparer au mieux aux exigences de la vie dans un monde où la mobilité des personnes est devenue un impératif majeur, le multilinguisme apparaît plus que jamais comme une priorité.

Le développement économique est aussi lié à la maîtrise des langues et l'intérêt des Régions est évident dans cette matière. En conséquence, les Régions devraient être étroitement associées au développement de cette politique.

Le MR propose :

➤ Le développement de l'enseignement en immersion.

Le projet de mise en œuvre de l'enseignement en langue étrangère en immersion a pour objectif général de développer une méthodologie spécifique d'enseignement de certaines matières ou de certains thèmes en langues modernes autre que le français. Cette méthodologie permet une augmentation du temps d'exposition et de l'asseoir par la pratique fonctionnelle. Dans les projets internationaux, cette méthode à langue cible est appelée CLIL (Content and Language Integrated Learning) / EMILE (Enseignement de Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère).

Le développement de cette technique doit se faire au travers de la conclusion de partenariats avec la Communauté flamande, la Communauté germanophone et les pays anglophones.

Trente-cinq écoles primaires de tous les réseaux ont décidé de donner à l'enseignement des langues – Néerlandais, Allemand, Anglais – un caractère immersif. Les résultats de cette pédagogie sont remarquables à condition que le cours soit donné par des « native speaker ». De surcroît, l'apprentissage de la langue maternelle s'en trouve amélioré !

- Le renforcement des échanges linguistiques européens entre établissements scolaires.
- De favoriser la conclusion d'accords de coopération avec la Communauté flamande et la Communauté germanophone et faciliter également les contacts avec les établissements scolaires d'Irlande et du Royaume-Uni.